

Constat

De nombreux déplacements routiers sont le fait de personnes habitant sur les territoires périphériques et se rendant tous les jours pour travailler ou accéder aux grands services présents sur la Métropole.

Face à ces enjeux et en complément du projet de développement ferroviaire qui apporte une réponse pour les territoires desservis par les trains, il est décidé la création d'un réseau de lignes de car express.

Une première ligne Bordeaux-Créon a été mise en service en 2019 et a rencontré un franc succès (jusqu'à 750 voyageurs/jour hors période COVID soit une fréquentation bien supérieure aux estimations initiales de l'ordre de 500 voyageurs/jour).

Pour rappel, une ligne de car express renvoie à des critères de temps de parcours performant (logique de ligne directe, peu d'arrêts, aménagements spécifiques...), de fréquence élevée en journée et renforcée en heure de pointe, avec une tarification attractive, des espaces de stationnement pour favoriser le rabattement des usagers... Sa flexibilité au niveau de son exploitation, permet de concevoir des lignes desservant des zones de vie et/ou économique et conception et, ainsi, d'offrir un maillage et interconnexion avec d'autres réseaux.

Sur la base de son étude multimodale menée en 2020, le Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités a étudié et défini des corridors à fort potentiel de déplacements domicile/travail pouvant se traduire par des liaisons de car express ou de covoiturage et ce, en complément des lignes ferroviaires existantes (Cf carte en annexe).

Plus précisément, les corridors de cars express ressortant sont les suivants :

- **Bordeaux-Blaye** : il présente l'un des potentiels de fréquentation les plus élevés (10 885 flux domicile-travail entre le Nord Gironde et le cœur d'agglomération),
- **Bordeaux-Belin Beliet** (Val de Leyre) : il possède aussi l'un des potentiels les plus élevés (13 160 flux domicile-travail entre le quadrant de Belin-Beliet et le cœur d'agglomération),
- **Ceinture Sud-Ouest** : il permettrait de relier les zones résidentielles du secteur sud-ouest de l'agglomération aux zones d'emplois du secteur de Cestas et de la métropole (OIM...),
- **Bordeaux-Médoc estuaire** (7500 flux domicile-travail entre ce territoire et le cœur d'agglomération),
- **Bordeaux-Bassin Nord** (5300 flux domicile-travail entre ce territoire et le cœur d'agglomération).

Il est à souligner que ce projet permet d'apporter une réponse aux besoins de mobilité des territoires du Comité de Bassin « Gironde Garonne » et justifie la levée du Versement Mobilité Additionnel sur un projet global par le Syndicat Mixte et qui permettra d'accompagner le financement des lignes de cars express.

Le principe de financement précédemment établi énonçait la participation du syndicat mixte à hauteur de 50% (via la levée du Versement Mobilité Additionnel), celle de la Région à 25% et celle la Métropole à 25%. Le Versement Mobilité Additionnel est estimé à ce jour par Nouvelle-Aquitaine Mobilités à hauteur de 5,8M€ par an, sous réserve d'actualisation au regard de la prise de compétence mobilité par certaines Communautés de Communes. Il correspond à ce que la Région et la Métropole seraient également amenées ainsi à verser à terme. Des co-financements supplémentaires seront recherchés.

**Délibération de
référence du
Conseil de BM**

Délibération du 21 décembre 2018 au titre du RER Métropolitain intégrant le réseau de lignes de cars express. Elle pose l'ambition générale du projet et se décline en plusieurs opérations d'aménagement à réaliser sur le réseau pour mettre en œuvre le service ambitionné. Elle est déclinée en suivant par plusieurs délibérations prises au fil de l'eau sur les différentes opérations.

Délibération du 24 juillet 2020 pour le financement de la ligne de car express Bordeaux - Créon.

Résultats attendus

Sous le pilotage du Syndicat Mixte Nouvelle Aquitaine Mobilités, il est prévu de mener les études de lignes de car express **en 2022** : Bordeaux / Blaye, Bordeaux / Médoc et Ceinture sud-ouest de la Métropole et, **en 2023**, Bordeaux Bassin Nord et Bordeaux / Belin Beliet (Val de Leyre) pour une mise en service des lignes en suivant le rendu des études.

Réseau de lignes de car express

Après l'étude d'opportunité et de définition des corridors à fort potentiel, des études plus opérationnelles sont actuellement menées sous l'égide du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, en partenariat avec la Région, Bordeaux Métropole, les différents territoires concernés et le Département (au titre de sa compétence voirie) pour traduire ces corridors en lignes de cars express. La déclinaison opérationnelle permettra de définir précisément les modalités de mise en œuvre des lignes (modélisation, tracé, nombre d'arrêts, fréquence...) ainsi que le chiffrage des aménagements nécessaires et les coûts d'exploitation.

Cette étude sera notifiée à la rentrée **2021** pour un démarrage en suivant (potentiellement début 2022 en cas de subvention européenne), et est estimée à 350k€ pour l'ensemble des 5 corridors girondins.

Après échanges entre le Syndicat Mixte et les territoires, il est proposé de hiérarchiser et phaser les études de corridors :

- Sur le corridor de Blaye, les études relatives aux besoins d'aménagements sur l'A10 ont d'ores et **déjà débutées**, en partenariat avec Vinci et l'Etat. Deux solutions sont en cours d'analyse entre une VRTC (voie réservée aux transports en commun sur la bande d'arrêt d'urgence) ou une VR2+ (voie réservée au covoiturage et transports en commun sur la voie de gauche). Les études se **poursuivront jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2022** en concertation avec les territoires.

Elles permettront d'approfondir les propositions d'itinéraires formulées dans le cadre de l'étude sur la Haute-Gironde et conclure les orientations d'aménagements sur l'A10. Ces études seront également en cohérence avec la démarche de coopération engagée par la Métropole avec la Haute-Gironde,

Cette ligne pourrait être une première action de liaison express en amont de la desserte ferroviaire pilotée par la Région.

- En **2022**, les corridors du Médoc et de la ligne de ceinture Sud-Ouest,
- En **2023**, les corridors de la COBAN et de Val de Leyre.

Afin de développer la desserte du quadrant Nord et de la commune de Parempuyre, il sera proposé à la Région l'évolution de la ligne interurbaine de car 705 (Pauillac – Bordeaux) et 704 (Mérignac – Avesan) afin de passer par le centre-ville de Parempuyre pour améliorer la desserte et la centralité communale.

La mise en œuvre opérationnelle des lignes se fera au fur et à mesure des conclusions des études d'offres et des besoins d'aménagements, en lien avec la levée du Versement Mobilités Additionnel.

Le montant global de l'opération jusqu'à 2030 est estimé 26.5 M€

La contribution de la Métropole serait de 2M€ d'investissement (réalisation de travaux sur le territoire métropolitain) et 2.9M€/an de fonctionnement pour la participation au déficit d'exploitation (correspondant au principe de financement précédemment acté) en moyenne et au regard de la mise en service des lignes de cars express.

ANNEXE

Etudes des corridors de car express

